

MANIFESTE À L'ATTENTION DES CANDIDATS(ES) AUX ÉLECTIONS RÉGIONALES ET FÉDÉRALES DE 2014

Je m'engage à encourager l'action parlementaire auprès du gouvernement pour :

- 1.- Ratifier le Protocole facultatif à la Convention des Nations Unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels (OPCAT) et la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique.
- 2.- Avoir une politique étrangère exemplaire en matière de droits humains, tant en Belgique que dans l'espace européen.
- 3.- Progresser sur les questions liées à la sexualité et à la santé reproductive, selon les objectifs de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD).
- 4.- Mettre les droits humains au cœur des stratégies, des politiques et des programmes pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).
- 5.- Optimiser la politique de la Belgique envers les défenseurs des droits humains.
- 6.- Mettre en œuvre un plan d'action et des mesures concrètes pour combattre les violences sexuelles faites aux femmes et les violences entre partenaires (sensibilisation, statistiques, ressources financières suffisantes...)
- 7.- Créer un Institut national des droits humains (INDH) fort et efficace.
- 8.- Lutter contre les discriminations transphobes en demandant la reconnaissance de l'identité de genre comme clause protégée dans la loi du 10 mai 2007 (loi sur la discrimination entre les hommes et les femmes).
- 9.- Bannir sans réserve la torture et les traitements cruels, inhumains et dégradants, porter cette revendication sur la

scène mondiale et interdire les assurances diplomatiques et les retours « volontaires » forcés.

- 10.- Mettre en place des mécanismes de surveillance dans les prisons, lutter contre la surpopulation et assurer des soins de santé adaptés aux prisonniers.
- 11.- Élaborer un plan d'action national afin de lutter contre le trafic d'armes et établir des règles transparentes et contraignantes pour réglementer le courtage et résoudre les problèmes posés par la répartition complexe et opaque des compétences.
- 12.- Élaborer un plan d'action national mettant en pratique les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme adoptés par le Conseil des Droits de l'Homme à l'ONU en 2011. Il doit se construire par le biais d'un processus participatif, qui vise à consulter tant le monde des entreprises, le monde académique que le monde associatif.
- 13.- Appliquer le décret wallon sur les armes, conformément à l'arrêt de la Cour constitutionnelle et tout mettre en œuvre pour éviter que des armes ne soient vendues et puis réexportées dans d'autres pays où elles pourraient être utilisées pour violer des droits fondamentaux.

Nom et prénom :

Adresse mail :

Adresse postale :

Date :

Signature :

Si vous souhaitez des informations complémentaires sur les thématiques présentées ci-dessus, rendez-vous sur le site www.amnesty.be/elections2014 ou contactez

Mme Montserrat CARRERAS :

Rue Berckmans, 9 1060 Bruxelles

Tél : +32 2 538 81 77

Email : mcarreras@amnesty.be

Twitter : twitter.com/AmnestyLobby

AMNESTY
INTERNATIONAL



Belgique Francophone

Rue Berckmans 9 • 1060 Bruxelles

02/538 81 77 • www.amnesty.be

www.facebook.com/amnestybe

twitter.com/amnestybe

Éditrice responsable : Marie Noël – 9, rue Berckmans – 1060 Bruxelles